

RÉDIGER ET ACTUALISER SON RÉGLEMENT DE VOIRIE

Qu'il soit communal ou départemental, disposer d'un règlement de voirie est indispensable à la bonne gestion de son domaine public car il encadre, définit et sécurise les différents travaux impactant la voirie tant en surface que dans son sous-sol. Il doit être actualisé régulièrement, adapté et spécifique à chaque collectivité afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des spécificités locales

Objectifs opérationnels

- Identifier les objectifs et les enjeux d'un règlement de voirie
- Optimiser le patrimoine de voirie en garantissant la sécurité des agents et des usagers
- Adapter le règlement de voirie aux enjeux et aux orientations politiques
- Assurer la concertation avec l'ensemble des intervenants sur les réseaux

Public Concerné

- Responsables des services de Gestion du Domaine Public Routier, aux services d'entretien et d'exploitation des réseaux, des services techniques départementaux et communaux, des collectivités, des métropoles, de l'Etat, géomètres...

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation ne réclame aucun prérequis.

Contenu

Le domaine public routier : un patrimoine particulier à sauvegarder

- Fondamentaux : Consistance du domaine public routier, délimitation du DPR, accessoires, dépendances

Articulation des compétences et responsabilités

- Les différents pouvoirs de police spéciaux et généraux Articulation des compétences et partage des responsabilités
- La protection du domaine public : La police de conservation
- - Obligation de protéger le DP
- - Les contraventions de voiries et de grande voirie
- - L'assermentation
- - Les responsabilités, droits et obligations des occupants et du domaine public au travers du RDV

Le règlement de voirie

- Procédure de rédaction : le fond et la forme :
 - - Le fond : rôle, contenu,
 - - La forme : consultation, validation et diffusion
- Quelques exemples :
 - - Le règlement de Voirie départemental des Bouches-du-Rhône
 - - Le règlement de Voirie métropolitain de Aix Marseille Provence
 - - Les risques de contentieux liés à l'adoption et la mise en œuvre d'un règlement de voirie

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exemples et d'études de cas et de partages d'expériences de terrain.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié, ingénieur expert en voirie et domaine public.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com